

**Centre de services scolaire
des Premières-Seigneuries**

Rapport annuel 2024-2025

Québec 



Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries
643, avenue du Cénacle
Québec (Québec) G1E 1B3
Téléphone : 418 666-4666
cssps.gouv.qc.ca

Coordination :
Affaires publiques, communications et secrétariat général
ISBN : 978-2-923184-60-9

Message de la présidente du conseil d'administration et de la directrice générale du Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries

Chère communauté éducative,

Nous avons le plaisir de vous présenter le rapport annuel 2024-2025 du Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries, un reflet de notre engagement collectif à offrir à nos 38 135 élèves un parcours riche en possibilités.

Au cours de cette période, nous avons franchi la deuxième année de mise en œuvre de notre Plan d'engagement vers la réussite 2023-2027. Nous sommes fiers de constater notamment que le taux de diplomation à la formation professionnelle demeure supérieur à 84 %, tandis que le nombre d'abandons continue de diminuer pour une 5^e année consécutive.

La dernière année a également été marquée par l'ouverture de nouvelles écoles, dont une école secondaire, ainsi que par l'ajout de nouveaux espaces dans le but de répondre aux besoins de notre organisation toujours en croissance.

À la lecture de ces pages, vous découvrirez comment nous avons fait progresser des initiatives porteuses, renforcé la collaboration et mis de l'avant des approches inclusives et innovantes afin d'offrir des conditions d'apprentissage propices à la réussite.

Nous tenons à remercier sincèrement toutes les personnes qui ont contribué aux réalisations de cette dernière année. Votre engagement est le moteur de nos réussites, et c'est ensemble que nous préparons l'avenir avec confiance et ambition.

Bonne lecture!

Michelle Anne Wesley
Présidente

Marie-Claude Asselin
Directrice générale

Table des matières

1. Présentation du Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries (CSSPS).....	5
1.1 Le Centre de services scolaire en bref.....	5
1.2 Faits saillants.....	6
1.3 Services éducatifs et autres services	7
2. Gouvernance du Centre de services scolaire	8
2.1 Conseil d'administration	8
2.2 Autres comités de gouvernance	10
2.3 Code d'éthique et de déontologie	13
2.4 Divulgation d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics	13
3. Résultats.....	14
3.1 Plan d'engagement vers la réussite (PEVR).....	14
3.2 Lutte contre l'intimidation et la violence	18
3.3 Procédure d'examen des plaintes	21
4. Utilisation des ressources	21
4.1 Répartition des revenus du Centre de services scolaire	21
4.2 Ressources financières	23
4.3 Gestion et contrôle des effectifs.....	24
4.4 Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus.....	25
4.5 Ressources matérielles et informationnelles	26

1. Présentation du Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries (CSSPS)

1.1 Le Centre de services scolaire en bref

Le Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries est une communauté éducative engagée offrant des services éducatifs et administratifs innovants. Notre organisation en pleine croissance s'appuie sur les valeurs de bienveillance, d'engagement, d'innovation, d'ouverture et de responsabilité afin de favoriser la réussite et l'épanouissement de nos élèves.

Clientèle scolaire

Passe-Partout : 533	Secondaire : 11 545
Préscolaire 4 ans : 467	Formation générale des adultes : 2 915
Préscolaire 5 ans : 2 479	Formation professionnelle : 4 126
Primaire : 15 678	Écoles spécialisées : 96
	Classes d'adaptation scolaire : 296
Total : 38 135	

Transport scolaire

En 2024-2025, le CSSPS a transporté 15 000 élèves répartis dans 287 véhicules. De plus, 840 élèves du secondaire ont pu bénéficier du transport scolaire du Réseau de transport de la Capitale (RTC).

Établissements

- 36 écoles primaires (dont 3 écoles de nouvelle génération)
- 9 écoles secondaires (dont 1 école de nouvelle génération)
- 3 écoles spécialisées
- 3 centres de formation professionnelle
- 1 centre d'éducation des adultes (3 bâtiments)
- 1 centre administratif (personnel réparti dans quelques bâtiments)

Territoire

Notre réseau d'établissements est réparti sur un grand territoire :

- Ville de Québec : arrondissements de Beauport et de Charlesbourg et une partie de l'arrondissement de La Haute-Saint-Charles
- Les MRC de la Côte-de-Beaupré et de l'Île-d'Orléans
- Certaines municipalités de la MRC de La Jacques-Cartier (Lac-Beauport, cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury, Sainte-Brigitte-de-Laval et Lac-Delage)

1.2 Faits saillants

L'année scolaire 2024-2025 a été riche en accomplissements et en initiatives marquantes. Voici quelques faits saillants qui témoignent de notre dynamisme et de notre engagement envers la réussite de nos élèves.

Plan d'engagement vers la réussite des élèves (PEVR)

Le CSSPS a terminé la deuxième année de mise en œuvre de son Plan d'engagement vers la réussite 2023-2027. Plusieurs résultats positifs témoignent de l'implication soutenue de notre communauté éducative :

- Primaire : augmentation de 6,3 % d'élèves ayant réussi l'épreuve ministérielle de lecture (75 % et plus) en 4^e année.
- Secondaire : augmentation significative des taux de réussite aux épreuves uniques du ministère de l'Éducation en sciences de 4^e secondaire, soit une hausse de 5 % en sciences et technologies et de 21 % dans le parcours applications technologiques et scientifiques (ATS).
- Formation générale des adultes : augmentation de 2 % de la réussite des élèves dans les matières de base (3^e à 5^e secondaire), soit une 5^e année consécutive de progression.
- Formation professionnelle : taux de diplomation maintenu au-dessus de 84 % et diminution des abandons pour une 5^e année consécutive.

Ouverture de deux écoles de nouvelle génération, dont une école secondaire

L'école primaire du Grand-Duc située à Sainte-Brigitte-de-Laval ainsi que l'école secondaire du Phare située à Charlesbourg ont accueilli leurs premiers élèves lors de la rentrée 2024-2025. Les inaugurations se sont déroulées en présence du ministre de l'Éducation, M. Bernard Drainville, ainsi que d'autres dignitaires et invités. L'école du Phare est la première école secondaire construite sur notre territoire depuis 1976.

Activités de recrutement

Au cours de l'année 2024-2025, l'équipe du Service des ressources humaines a organisé plusieurs activités, dont les portes ouvertes du CSSPS, les portes ouvertes dans les milieux de garde scolaire ainsi que le Rendez-vous des recrues. À cela s'ajoutent les rendez-vous InfoCarrière, qui offrent aux candidates et aux candidats la possibilité d'obtenir des réponses à leurs questions lors d'entretiens.

Bilan linguistique positif

Conformément à la Charte de la langue française, les organismes scolaires doivent faire du français la langue habituelle du travail, des communications et des services. À la suite d'une analyse réalisée par l'Office québécois de la langue française, le bilan confirme une situation linguistique exemplaire au sein de notre organisation.

Ajouts d'espaces d'enseignement

Le Centre de services scolaire compte huit classes modulaires et poursuit la planification d'ajouts d'installations afin de répondre aux besoins croissants de sa clientèle. L'organisation a également procédé à l'acquisition d'un bâtiment situé au 755, boulevard des Chutes à Québec. Cet espace sera aménagé afin d'y accueillir des bureaux administratifs et des locaux pour un centre de formation professionnelle.

1.3 Services éducatifs et autres services

Le CSSPS offre des services éducatifs qui favorisent le développement de pratiques innovantes et inclusives au sein des équipes-écoles, contribuant à la réussite et au bien-être de tous les élèves. Les faits saillants ci-dessous en offrent un aperçu.

Accroissement de l'accompagnement

- Des membres de l'équipe des Services éducatifs ont renforcé leur présence dans les établissements scolaires où le nombre de jeunes membres du personnel enseignants ou non-détenteurs de brevet était plus important. Cette initiative permet de soutenir les milieux dans la mise en place de structures d'insertion professionnelle.
- Afin de soutenir les équipes-écoles dans le développement d'une culture de collaboration et dans l'atteinte des objectifs de leur projet éducatif, les professionnelles et professionnels à la pédagogie du primaire et du secondaire ont intensifié leur accompagnement dans plusieurs établissements scolaires.

Réalisation d'un référentiel des pratiques efficaces

- Un chantier réunissant des membres du personnel enseignant et de direction a été mis en place pour élaborer un référentiel des pratiques efficaces au sein de notre organisation. Ce document qui sera disponible en 2025-2026 a pour objectif de soutenir la pratique réflexive en lien avec les conditions essentielles à la réussite éducative.

Participation à une communauté de pratique en mathématiques

- Plusieurs enseignantes et enseignants du primaire et du premier cycle du secondaire ont participé à une activité de réseautage au cours de laquelle des approches innovantes en enseignement des mathématiques ont été partagées, favorisant également un arrimage pédagogique entre les ordres d'enseignement.

Continuum en inclusion scolaire primaire et secondaire

Le personnel des Services éducatifs accompagne les équipes-écoles dans la mise en place de pratiques pédagogiques et de structures inclusives afin de répondre à l'ensemble des besoins de nos élèves. Voici quelques initiatives :

- Mise en place de classes *Boomerangs*, qui accueillent des élèves issus de l'immigration afin de favoriser leur intégration graduelle à la classe ainsi, que l'apprentissage du français;
- Poursuite de l'implantation des centres de soutien bienveillant qui soutiennent des élèves vulnérables de plusieurs écoles secondaires sur les plans scolaire et personnel;
- Collaboration avec l'Institut des troubles d'apprentissages pour offrir à des groupes d'enseignantes et d'enseignants des ateliers de formation et de développement de pratiques universelles en classe;
- Réalisation de l'outil FOCUS qui permet aux équipes-écoles d'analyser les besoins des élèves ayant des défis de régulation émotionnelle afin d'assurer le bien-être de tous. L'outil sera déployé dans les écoles en 2025-2026.

2. Gouvernance du Centre de services scolaire

Le CSSPS est administré par un conseil d'administration réunissant des parents d'élèves, des représentants du personnel scolaire et des membres de la communauté, dont les profils sont complémentaires.

2.1 Conseil d'administration

Membres parents

- Marie-Claude Tremblay - Représentante district 3
- Robert Turgeon - Représentant district 5
- Annie Drouin - Représentante district 2
- Luc Pigeon, Vice-président - Représentant district 1
- Michelle Anne Wesley, Présidente - Représentante district 4

Membres du personnel

- Valérie Rousseau - personnel de soutien
- Nadine Plante Paquet - personnel enseignant
- Marie-Josée Parent - personnel professionnel
- Michel Pineau - personnel de direction d'établissement
- Catherine Thomassin - personnel cadre
- Manon Leblanc - personnel cadre (sans droit de vote)

Membres de la communauté

- Camille Lavoie - finances
- Claude Barnard - gouvernance
- Vincent Tremblay - communautaire, sportif, culturel
- Vacant - municipal, santé, services sociaux
- Vacant - 18 à 35 ans

Calendrier des séances tenues

- 27 août 2024
- 24 septembre 2024
- 10 octobre 2024
- 26 novembre 2024
- 11 février 2025
- 25 mars 2025
- 22 avril 2025
- 6 juin 2025

Décisions du conseil d'administration

- Autorisations de la Direction générale :
 - o Demandes d'ajouts de modulaires dans plusieurs écoles primaires et secondaires dans le cadre du PQI 2025-2035;
 - o Adoption de la planification des besoins d'ajouts d'espace dans le cadre du PQI 2026-2036;
 - o Demande au ministère de l'Éducation pour l'acquisition du bâtiment situé au 755, boulevard des Chutes à Québec;
 - o Transaction immobilière pour l'aliénation d'une parcelle de terrain à l'école de la Passerelle;
 - o Transaction immobilière pour l'aliénation d'une parcelle de terrain à l'Académie Sainte-Marie;
 - o Octroi d'un contrat de travaux de plomberie (sur demande);
 - o Octroi d'un contrat d'hygiène et de salubrité à l'école secondaire de la Courvilloise.
- Adoption du budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année scolaire 2024-2025;
- Dépôt des états financiers et du rapport de l'auditeur indépendant pour 2023-2024;
- Adhésion au regroupement d'achats du mobilier scolaire en cours de contrat;
- Acquisition d'équipement de réseautique;
- Achat de quatre camions démonstrateurs automatiques pour le Centre de formation en transport de Charlesbourg;
- Révision, adoption et abrogation de plusieurs règlements et politiques du CSSPS :
 - o Adoption du *Code d'éthique applicable aux membres du personnel et à toute personne appelée à œuvrer auprès d'élèves mineurs ou handicapés ou à être en contact avec eux*;
 - o Adoption de modifications du *Règlement sur les règles de fonctionnement du conseil d'administration*;
 - o Adoption de la modification terminologique et uniformisation en bloc de politiques du Centre de services scolaire.

2.2 Autres comités de gouvernance

Liste des comités du conseil d'administration et de leurs membres

Nom du comité	Liste des membres
Comité de gouvernance et d'éthique	Catherine Thomassin, Marie-Claude Tremblay, Claude Barnard
Comité de vérification	Camille Lavoie, Manon Leblanc, Marie-Claude Tremblay
Comité des ressources humaines	Michel Pineau, Vincent Tremblay, Marie-Josée Parent

Liste des comités du Centre de services scolaire et de leurs membres

Nom du comité	Liste des membres
Comité consultatif de gestion	<ul style="list-style-type: none">– Direction générale : Marie-Claude Asselin– Directeurs généraux adjoints : Annie Fournier et Nicolas Maheux– Services éducatifs : Mélissa Laflamme– Affaires publiques, communications et secrétariat général : Adèle Poulin-Charron– Transformation numérique et ressources informationnelles : Catherine Thomassin– Ressources humaines : Andrée Chouinard– Ressources financières : Jonathan Marcoux– Ressources matérielles : Denis Delisle– Coordonnateur à la réussite éducative : Éric Leclerc– Coachs accompagnateurs des directions d'établissement : Christian Couture et Julie Vallée– Organisation scolaire : Annie Fournier– Académie Sainte-Marie : Josée Bellavance– Arc-en-Ciel : Nathalie Bédard <ul style="list-style-type: none">– CFP Samuel-De Champlain : Annie Gosselin– Deux-Moulins : Martin Lavallée– Escalade : Maryse Desroches– Envol : Valérie Jean– Escale et du Plateau : Natalie Chouinard– Farandole : Valérie Lalancette– Freinet de Québec : Carl Barete– Fourmilière : Sébastien Godbout– Guillaume-Mathieu : Gina Gagné– Grand-Duc : Simon Descôteaux– Grands-Bâtisseurs : Catherine Dufour– Harmonie : Manon Morneau– Harfang-des-Neiges : Josée St-Hilaire– Île-d'Orléans : Julie Lalancette– Joseph-Paquin : Michel Pineau– Mont-Sainte-Anne : Luc Paquet– Marie-Renouard : Marie-Claude Fortin– Montagnac : Chantal Boiteau– Passerelle : Nicolas DeGrandpré

Nom du comité	Liste des membres
Comité consultatif de gestion (suite)	<ul style="list-style-type: none"> – Anchage : Patricia Boulé – Beausoleil-et-du-Parc : Renée Lapierre – Beaux-Prés et de la Pionnière : Catherine Boivin – Boischatel : Émilie Taillon – Bourg-Royal-et-du-Châtelet : André Bernier – Cap-Soleil : Steeve Drouin – Constellations : Patrick Béchard – Cimes : Émilie Goupil – Caps-des-Neiges : Louise-Martine Lévesque – Châtelaine et de la Place-de-l'Éveil : Francis Thiffeault – Chabot et de l'Oasis : Chantal Primeau – Courvilleuse : David-Étienne Bélanger – Centre FGA : Annie Élément – Centre de formation en transport de Charlesbourg : Michel Couture – Boisé : Isabelle Girard – CFP Fierbourg : Yves Néron – Pléiade : Isabelle Corriveau – Polyvalente de Charlesbourg : Isabelle Girard – Phare : Manon Dufour – Primerose : Geneviève Giroux – Petit-Prince : Isabelle Biron – Quatre-Vents : Annie Guilbault – Ribambelle : Sylvie Lacroix – Relance : Caroline Tremblay – Samuel-De Champlain : Nadine Gauthier – Saint-Michel : Caroline Asselin – Seigneurie : Isabelle Simard – Sous-Bois : Françoise Taché – Sentiers : Karina Hayes – Sommet : Mylène Lemieux – Trivent : Line Murray
Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage	<ul style="list-style-type: none"> – Catherine Chapados, parent – Martin Côté, parent – Catherine Guay, parent – Dominique Henry, parent – Dominic Mathieu, parent – Jessy Morissette, parent – Catherine Aubé, parent – Simon Bouchard, parent – Maxime Doyon, parent – Audrey Pageau, parent – Amélie Pelletier Desrosiers, parent – Maude St-Onge, parent – Kathleen Baribeau, personnel – Julie Deschamps, personnel – Isabelle Dionne, personnel – Mélissa Laflamme, personnel – Nicolas Maheux, personnel – Élodie Marcoux, personnel – Marie-Aude Mercier, personnel – Nadia Roy, personnel – Geneviève Boivin, CIUSSS de la Capitale nationale – Sabrina Castonguay, Dysphasie Québec
Comité consultatif de transport	<ul style="list-style-type: none"> – Philippe Girard, parent – Véronique Bradley, personnel – Philippe Morisset, personnel – Olivier Pignac-Robitaille, RTC

Nom du comité	Liste des membres
Comité consultatif de transport (suite)	<ul style="list-style-type: none"> - Annie Fournier, personnel - Julie Hébert, personnel - Jonathan Marcoux, personnel
Comité de parents	<ul style="list-style-type: none"> - Arc-en-Ciel : Audrey Lortie - Anchorage : Sacha Glusac - Beausoleil-et-du-Parc : Mélanie Chartrand - Beaux-Prés et de la Pionnière : Marie-Ève Gauthier - Boisé : Stéphanie Paquet - Boischatel : Aucun - Bourg-Royal-et-du-Châtelet : Sophie Brassard-Gélinas - Caps-des-Neiges : Aucun - Cap-Soleil : Jean-Philippe Maheux - Chabot et de l'Oasis : Kathleen Bérubé-Garneau - Châtelaine et Place-de-l'Éveil : Sarah Fortin-Tremblay - Cimes : Richard Blondeau - Constellations : Zariyatou Diallo - Deux-Moulins : Émilie Gagné - Envol : Tanya Ducharme - Escalade : Fanny Fournier-Robinson - Escale et du Plateau : Yamina Benzellat - Farandole : Michael Ross - Fourmilière : Patricia St-Hilaire - Freinet de Québec : Antoine Audy-Julien - Grands-Bâtisseurs : Caroline Lefebvre - Grand-Duc : Jean-Philippe Giroux - Guillaume-Mathieu : Émilie Hunter - Harmonie : Stéphanie Poulin <ul style="list-style-type: none"> - Vincent Tremblay, CA du CSSPS - Robert Turgeon, CA du CSSPS <ul style="list-style-type: none"> - Harfang-des-Neiges : Catherine Guillemette - Île-d'Orléans : Amélie-Kate Bouchard Parent - Joseph-Paquin : Maude St-Onge - Marie-Renouard : Gabrielle Gagnon - Montagnac : Carl Rancourt - Passerelle : Angela-Josette Akele-Sita - Petit-Prince : June Gormley - Pléiade : Alexandre Martinez - Primerose : Aucun - Quatre-Vents : Marie-Ève Pitre - Ribambelle : Mylène Boutin - Saint-Michel : Audrey Bouchard - Sous-Bois : Marie-Noëlle Ouellet - Trivent : David Richard - Académie Sainte-Marie : Michelle Anne Wesley - Courvilloise : Tariq Belghaoui - Mont-Sainte-Anne : Marie-Claude Tremblay - Polyvalente de Charlesbourg : Constant Moro - Samuel-De Champlain : Benoît Faguy - Seigneurie : Julie Leblanc - Sentiers : Édith Gauthier - Sommet : Aucun - Phare : Manon Pedneault - Fierbourg : Serge Duclos

2.3 Code d'éthique et de déontologie

L'article 457.8 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que le ministre détermine, par règlement, les normes d'éthique et de déontologie applicables à tous les membres d'un conseil d'administration d'un centre de services scolaire. Le Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie d'un centre de services scolaire francophone est entré en vigueur le 10 mars 2022.

Les normes prévues à ce règlement s'appliquent aux membres d'un conseil d'administration dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions, lors des séances du conseil et à toute rencontre des comités prévus à la *Loi sur l'instruction publique*. Un comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie a été constitué le 15 novembre 2022 et des règles de régie interne ont été adoptées le 24 janvier 2023. Aucun manquement n'a été dénoncé pour l'année 2024-2025.

2.4 Divulgation d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics

Le 29 mai 2024, la Loi édictant la Loi sur la protection contre les représailles liées à la divulgation d'actes répréhensibles a été adoptée. Celle-ci est entrée en vigueur le 30 novembre 2024 et remplace le cadre interne du CSSPS relatif à la divulgation des actes répréhensibles.

Toute divulgation doit dorénavant être faite directement au Protecteur du citoyen puisque la fonction de responsable du suivi des divulgations du CSSPS a été abolie. Conformément à la Loi mentionnée précédemment, le CSSPS a désigné la secrétaire générale à titre de Responsable de la gestion de l'éthique et de l'intégrité.

Reddition de comptes de la *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics*

Reddition de comptes 1 ^{er} juillet 2024 au 30 novembre 2024	Nombre de divulgations ou de communications de renseignements
1. Divulgations reçues par la personne responsable du suivi des divulgations	0
2. Divulgations auxquelles il a été mis fin, en application du paragraphe 3° de l'article 22	0
3. Divulgations fondées	0
4. Divulgations réparties selon chacune des catégories d'actes répréhensibles visées à l'article 4 :	0
1° Une contravention à une loi du Québec, à une loi fédérale applicable au Québec ou à un règlement pris en application d'une telle loi	0
2° Un manquement grave aux normes d'éthique et de déontologie	0

Reddition de comptes 1 ^{er} juillet 2024 au 30 novembre 2024	Nombre de divulgations ou de communications de renseignements
3° Un usage abusif des fonds ou des biens d'un organisme public, y compris de ceux qu'il gère ou détient pour autrui	0
4° Un cas grave de mauvaise gestion au sein d'un organisme public, y compris un abus d'autorité	0
5° Le fait, par un acte ou une omission, de porter gravement atteinte ou de risquer de porter gravement atteinte à la santé ou à la sécurité d'une personne ou à l'environnement	0
6° Le fait d'ordonner ou de conseiller à une personne de commettre un acte répréhensible visé aux paragraphes 1° à 5	0
5. Communications de renseignements, effectuées en application du premier alinéa de l'article 23	0

3. Résultats

3.1 Plan d'engagement vers la réussite (PEVR)

3.1.1 Résultats du PEVR 2023-2027

Le tableau ci-dessous illustre les résultats obtenus aux objectifs que s'est fixé le CSSPS dans le cadre du Plan d'engagement vers la réussite 2023-2027.

Objectif CSSPS	Indicateur CSSPS	Cible	Résultats 2023-2024	Résultats 2024-2025
1 Augmenter la réussite des élèves	9. % d'élèves qui terminent le primaire sans retard (âge)	92 %	88,9 %	90,7 %
	10. Taux de réussite au 2e cycle à l'éducation des adultes (3 matières de base)	75 %	71,7 %	73,1 %
	11. Pourcentage des établissements ayant un plan de développement de compétences pour le personnel en réponse aux enjeux de réussite du projet éducatif 2023-2027	100 %	ND	ND
2 Améliorer le bien-être des élèves	12. Indice de bien-être des élèves	7,5 / 10	ND	6,8 / 10
3	14. Taux de rétention du personnel après 2 ans	80 %	75,6 %	77,9 %

Objectif CSSPS	Indicateur CSSPS	Cible	Résultats 2023-2024	Résultats 2024-2025
Améliorer l'attraction et la mobilisation du personnel	15. Taux de roulement annuel	3 %	5,5 %	3,5 %
	16. Indice de mobilisation du personnel	41 %	ND	ND
4 Améliorer l'efficacité des processus administratifs	17. Nombre annuel de processus administratifs optimisés	5	6	11
	18. % d'établissements et de services engagés dans leur transformation numérique	100 %	86,2 %	95,1 %
	19. Pourcentage des services ayant un plan de développement de compétences en réponse aux opportunités d'amélioration des processus administratifs	100 %	ND	ND

Explication des résultats

Les résultats du Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries (CSSPS) pour l'année 2024-2025, découlant de la deuxième année de mise en œuvre de son Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) 2023-2027, révèlent des progrès notables, bien que certains indicateurs de réussite demeurent des défis.

L'augmentation de la réussite à l'éducation des adultes s'explique par une diversification des options de formation, notamment par l'offre de parcours individualisés ou en formule magistrale. Cette flexibilité est renforcée par une intensification de l'enseignement dans les matières à sanction, ainsi que par le développement de pratiques pédagogiques efficaces de rétroaction et de capsules d'enseignement numériques.

Par ailleurs, le bien-être des élèves demeure un enjeu majeur et une préoccupation pour le CSSPS, particulièrement en ce qui concerne la gestion des émotions. Conscientes de cette réalité, la grande majorité des écoles ont inscrit le bien-être au cœur de leur projet éducatif. Des mesures concrètes sont ainsi planifiées pour accompagner les milieux scolaires, telles que l'utilisation d'outils d'analyse de la régulation des émotions et la mise en place de services de soutien collaboratif.

Du côté du personnel, l'attraction et la mobilisation ont connu une amélioration notable grâce à la mise en œuvre d'actions ciblées ayant un impact direct sur le parcours professionnel. Ces actions touchent notamment les étapes d'embauche, d'accueil et d'insertion, contribuant à enrichir l'expérience employé et à renforcer l'engagement.

Enfin, l'efficacité des processus administratifs s'est accrue grâce à la réalisation de plusieurs projets d'amélioration continue. Ces initiatives, impliquant directement le personnel concerné, visent à simplifier et automatiser les procédures, favorisant ainsi une gestion plus agile et efficiente des opérations.

3.1.2 Objectifs établis par le ministère de l'Éducation

Les objectifs ci-dessous et leurs indicateurs ont été établis par le ministère de l'Éducation et font partie intégrante du Plan stratégique 2023-2027 du MEQ.

Objectif MEQ	Indicateur MEQ	Cible	Résultats 2023-2024	Résultats 2024-2025
1 Accroître la réussite des élèves	1. Taux d'obtention d'un premier diplôme ou d'une première qualification en 7 ans après l'entrée au secondaire	86 %	83,7 %	80,6 %
	2. Taux de réussite des garçons	81 %	80,7 %	76,8 %
	3. Taux de réussite des EHDAAs	63 %	65 %	56,3 %
	4. Proportion des élèves qui obtiennent entre 70 % et 100 % à l'épreuve obligatoire de lecture en français, langue d'enseignement, 4 ^e année du primaire	80 %	69,8 %	76,1 %
	5. Proportion des élèves qui obtiennent entre 70 % et 100 % à l'épreuve obligatoire de mathématique (compétence Résoudre), 6 ^e année du primaire	78 %	88,3 %	77,2 %
	6. Proportion des élèves qui obtiennent entre 70 % et 100 % à l'épreuve obligatoire d'écriture en français, langue d'enseignement, 2 ^e année du secondaire	70 %	59,6 %	54,9 %
2 Moderniser et valoriser la formation professionnelle	7. Taux d'obtention d'un diplôme en formation professionnelle après 3 ans	85 %	84,9 %	84,4 %
4 Développer de nouveaux projets pédagogiques particuliers	8. Taux de participation des élèves de niveau secondaire à un projet pédagogique particulier	75 %	70,1 %	78,1 %

Objectif MEQ	Indicateur MEQ	Cible	Résultats 2023-2024	Résultats 2024-2025
5 Améliorer le climat de bienveillance, de bien-être et de sécurité des élèves	13. Proportion d'écoles et de centres ayant recours au référentiel sur le bien-être de l'élève, élaboré en fonction des données issues de la recherche, pour faire une analyse de situation de leur milieu.	100 %	ND	ND

Explication des résultats

Les résultats du Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries (CSSPS) par rapport aux objectifs fixés par le ministère de l'Éducation (MEQ) révèlent une progression dans certaines matières et une certaine baisse des indicateurs de diplomation pour les clientèles vulnérables. La baisse du taux de diplomation et de qualification est principalement liée à la diminution du pourcentage d'élèves obtenant leur diplôme d'études secondaires.

Les garçons ainsi que les élèves bénéficiant d'un plan d'intervention figurent parmi les clientèles les plus vulnérables. Pour répondre à ces enjeux, quatre groupes de travail ont été mis sur pied afin de favoriser la réussite et la persévérance scolaire. Ces groupes se pencheront sur les thématiques suivantes : l'optimisation de la démarche du plan d'intervention, l'amélioration de la réussite en français écriture, le suivi des élèves à risque, ainsi que le soutien à la persévérance dans les programmes de voies qualifiantes.

En formation professionnelle, le taux de diplomation demeure stable et conforme aux objectifs fixés. Toutefois, certains programmes présentent encore des taux d'abandon élevés ou des compétences avec des taux d'échec plus importants. Pour y remédier, les centres de formation professionnelle déplacent des stratégies adaptées à chaque programme, visant soit à améliorer la réussite d'une compétence ciblée, soit à réduire le taux d'abandon. Ces efforts s'appuient notamment sur le travail en communautés de pratiques axé sur les méthodes d'enseignement efficaces, les outils d'évaluation, le matériel pédagogique et l'analyse des causes d'abandon.

Au secondaire, près de quatre élèves sur cinq sont engagés dans un projet pédagogique particulier conçu pour soutenir leur motivation et leur persévérance. Cette approche se traduit concrètement par une offre de programmes variée et adaptée dans chacune des écoles secondaires, permettant de mieux répondre aux besoins et aux intérêts des élèves.

3.2 Lutte contre l'intimidation et la violence

3.2.1 Synthèse des événements relatifs à l'intimidation et à la violence déclarés au Centre de services scolaire

Échelle de la fréquence des événements d'intimidation ou de violence
Aucun événement
Moins de 10 événements déclarés
De 10 à 19 événements déclarés
De 20 à 39 événements déclarés
40 et plus événements déclarés

Tous les établissements de notre centre de services scolaire ont un plan de lutte contre l'intimidation et la violence. Les événements pris en compte dans cette synthèse sont ceux qui ont été répertoriés par les établissements conformément à l'article 96.12 de la *Loi sur l'instruction publique* et pour lesquels les intervenantes et les intervenants ont conclu, après évaluation, qu'il s'agissait d'un acte de violence ou d'intimidation tels que défini à l'article 13 de la *Loi sur l'instruction publique*.

Centres de formation professionnelle et centre de formation générale des adultes			
– Centre de formation professionnelle Samuel-De Champlain (580 élèves)	– Fierbourg (1 811 élèves)	INTIMIDATION	De 20 à 39 événements déclarés
– Centre de formation en transport de Charlesbourg (1 735 élèves)	– Centre de formation générale des adultes (2 915 élèves)	VIOLENCE	De 20 à 39 événements déclarés
		Proportion d'interventions qui ont fait l'objet d'une plainte auprès du responsable du traitement des plaintes du CSSPS	2 %

Écoles secondaires			
– Académie Sainte-Marie (824 élèves)	– Samuel-De Champlain (1 192 élèves)	INTIMIDATION	De 20 à 39 événements déclarés
– Courvilloise (1 664 élèves)	– Seigneurie (1 764 élèves)	VIOLENCE	De 20 à 39 événements déclarés
– Mont-Sainte-Anne (1 149 élèves)	– Sentiers (1 027 élèves)		
	– Sommet (1 023 élèves)		

– Polyvalente de Charlesbourg (1 703 élèves)	– Phare (989 élèves)	Proportion d'interventions qui ont fait l'objet d'une plainte auprès du responsable du traitement des plaintes du CSSPS	2 %
----------------------------------------------	----------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----

Écoles primaires – centre			
– Bourg-Royal-et-du-Châtelet (621 élèves)	– Marie-Renouard (427 élèves)	INTIMIDATION	Moins de 10 événements déclarés
– Cimes (431 élèves)	– Pléiade (428 élèves)	VIOLENCE	De 20 à 39 événements déclarés
– Constellations (451 élèves)	– Primerose (499 élèves)	Proportion d'interventions qui ont fait l'objet d'une plainte auprès du responsable du traitement des plaintes du CSSPS	1 %
Écoles primaires – est			
– Deux-Moulins (767 élèves)	– Ribambelle (322 élèves)	INTIMIDATION	Moins de 10 événements déclarés
– Envol (62 élèves)	– Saint-Michel (533 élèves)	VIOLENCE	De 20 à 39 événements déclarés
– Farandole (456 élèves)	– Sous-Bois (463 élèves)	Proportion d'interventions qui ont fait l'objet d'une plainte auprès du responsable du traitement des plaintes du CSSPS	0 %
– Fourmilière (577 élèves)	– Trivent (578 élèves)		
– Joseph-Paquin (34 élèves)	– Grands-Bâtisseurs (362 élèves)		
	– Grand-Duc (401 élèves)		
Écoles primaires – ouest			
– Beausoleil-et-du-Parc (798 élèves)	– Freinet de Québec (441 élèves)	INTIMIDATION	Moins de 10 événements déclarés
– Beaux-Prés et de la Pionnière (364 élèves)	– Harmonie (840 élèves)	VIOLENCE	De 20 à 39 événements déclarés
– Boischatelas (733 élèves)	– Île d'Orléans (385 élèves)	Proportion d'interventions qui ont fait l'objet d'une plainte auprès du responsable du traitement des plaintes du CSSPS	0 %
– Caps-des-Neiges (324 élèves)	– Petit-Prince (297 élèves)		
– Châteleine et Place-de-l'Éveil (572 élèves)	– Quatre-Vents (448 élèves)		

- Boisé (543 élèves)	- Guillaume-Mathieu (444 élèves)	VIOLENCE	40 et plus événements déclarés
- Cap-Soleil (634 élèves)	- Harfang-des-Neiges (1 014 élèves)	Proportion d'interventions qui ont fait l'objet d'une plainte auprès du responsable du traitement des plaintes du CSSPS	1 %

3.2.2 Interventions dans les établissements du Centre de services scolaire

Afin de bien répondre à ses obligations et dans le but de bien outiller les directions de ses établissements, le CSSPS s'est doté d'une application pour consigner les événements. Le CSSPS a également élaboré divers outils d'aide à l'intervention, des documents de références sur les bonnes pratiques ainsi que des ateliers pour accompagner et soutenir les directions dans la gestion des situations d'intimidation et de violence. Un service de rôle-conseil est également offert aux directions d'établissement.

Conformément à la *Loi sur l'instruction publique*, tous les établissements du CSSPS ont adopté un plan de lutte contre l'intimidation et la violence ayant pour objectif de prévenir et de contrer toute forme d'intimidation et de violence. Le plan de lutte présente les diverses mesures mises en place par l'établissement pour prévenir tout événement de violence ou d'intimidation et celles déployées lorsque survient malheureusement un tel événement.

Les interventions mises en place lors du non-respect des règles de conduite par un élève sont déterminées selon une approche graduée et éducative comportant des mesures de soutien proportionnelles aux sanctions disciplinaires. En tout temps, l'analyse des gestes posés, des actes et des paroles, l'attitude de l'élève et sa situation seront considérées dans le choix de l'intervention. On tiendra compte, notamment, du stade de développement de l'élève, du niveau de récidive, de l'intensité et de la fréquence du comportement.

À la suite de l'analyse des besoins des élèves concernés, les intervenantes et les intervenants peuvent notamment appliquer les mesures suivantes : des communications et des rencontres avec les élèves et les parents, des gestes de réparation, des plans de soutien individualisé, des mesures d'accompagnement de groupe ainsi que des références faites auprès de partenaires externes.

3.3 Procédure d'examen des plaintes

Services à l'élève

Le Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries assure le traitement des plaintes conformément à la *Loi sur le protecteur national de l'élève*. En vertu de cette Loi, le Protecteur national de l'élève est responsable de l'application de la procédure de traitement des plaintes et des signalements dans le milieu scolaire québécois. La procédure de traitement des plaintes et des signalements en milieu scolaire est disponible sur le [site Web du CSSPS](#).

Au cours de l'année scolaire 2024-2025, la responsable du traitement de plaintes a traité 160 plaintes. De ce nombre, 13 plaintes avaient comme motif principal la gestion de situations relatives à l'intimidation et la violence. Plus spécifiquement, les parents ont formulé des insatisfactions à l'égard de la qualité et de l'application du plan de lutte contre l'intimidation et la violence ainsi qu'aux suivis qui leur ont été donnés à la suite d'un signalement ou d'une plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence.

Plaintes liées aux fonctions du CSSPS

Conformément à la *Loi sur l'instruction publique*, le CSSPS s'est doté d'une procédure d'examen des plaintes liées à ses fonctions. Le *Règlement relatif au traitement des plaintes liées aux fonctions du CSSPS* est disponible sur le [site Web du CSSPS](#).

Au cours de l'année scolaire 2024-2025, le responsable du traitement des plaintes a traité 5 plaintes.

4. Utilisation des ressources

4.1 Répartition des revenus du Centre de services scolaire

Les objectifs de la répartition des ressources

- Assurer une distribution équitable des ressources pour supporter la réalisation de notre mission éducative;
- Rapprocher des milieux le pouvoir de décision sur l'identification des besoins de ressources et sur l'utilisation de ces ressources afin de maximiser l'impact sur la réussite éducative des élèves;
- Respecter les balises gouvernementales entourant l'utilisation de ces ressources et les contrats de travail en vigueur.

Les principes de la répartition annuelle des ressources financières

Le financement du Centre de services scolaire est majoritairement assuré par le gouvernement du Québec qui alloue les ressources financières par le biais de diverses mesures budgétaires qui ont chacune un objectif spécifique. Ces mesures sont catégorisées ainsi :

- Les mesures conventionnées servent pour des activités prévues aux conventions collectives;
- Les mesures protégées et dédiées doivent être utilisées aux fins spécifiques de la mesure et elles sont destinées à un transfert vers le budget des établissements;
- Les mesures sans contraintes offrent une plus grande latitude sur leur utilisation, il revient au personnel du Centre de service scolaire de répartir ces allocations pour supporter la mission éducative et maximiser la réussite éducative des élèves.

Conformément à l'article 193.2 de la *Loi sur l'instruction publique*, le Centre de services scolaire a mis en place un comité de répartition des ressources (CRR) qui est composé de directions d'établissements du primaire, du secondaire, de la formation professionnelle, de la formation générale des adultes et des membres de la direction du Centre de services scolaire. Ce comité vise à formuler des recommandations pour le conseil d'administration sur les objectifs et les principes pour répartir équitablement les ressources.

Les principes directeurs

- L'ensemble du processus de répartition des ressources s'effectue en conformité avec les orientations qui découlent du PEVR adopté, des projets éducatifs et de notre mission éducative;
- L'équilibre budgétaire est la base sur laquelle s'appuient les gestionnaires dans toutes les décisions financières;
- Le CRR détermine les modèles de répartition des ressources;
- La transparence guide le Centre de services scolaire dans son modèle de répartition des ressources;
- L'autonomie de gestion et la responsabilisation des unités administratives sont assujetties au respect des lois, règlements, politiques, procédures et conventions collectives en vigueur;
- Certaines activités, bien qu'elles puissent faire l'objet d'allocations, doivent s'autofinancer en tenant compte des coûts directs et indirects. De façon non exhaustive, il s'agit des activités autofinancées, des services de garde, des services alimentaires, des services aux entreprises et autres, s'il y a lieu;
- De façon générale, les initiatives locales à caractère financier doivent, dans la mesure du possible, profiter aux milieux qui les ont générées.

Les critères servant à déterminer les montants répartis entre les établissements et services

À la base, le gouvernement du Québec utilise différents modèles pour répartir les ressources financières équitablement entre les centres de services scolaires. En règle générale, le CRR s'appuie sur les mêmes modèles pour déterminer les montants répartis entre les établissements

et services. Dans certains cas, le CRR personnalise le modèle de distribution avec l'objectif de répondre davantage aux besoins des milieux. Les critères les plus souvent utilisés sont :

- Nombre d'élèves;
- Nombre d'élèves pondérés en fonction d'indices présentés aux règles budgétaires;
- Nombre de groupes;
- Superficie de l'établissement;
- Nombre de bâtiments;
- Présence de classes d'adaptation scolaire;
- Degré d'enseignement ou cycle;
- Participation à un projet ou programme du MEQ;
- Type de clientèle;
- Indice de défavorisation.

4.2 Ressources financières

État des résultats pour l'exercice clos le 30 juin 2025.

Revenus	Résultats 2025	Résultats 2024
Subvention de fonctionnement du MEQ	457 033 836 \$	406 904 935 \$
Subvention d'investissement	5 899 626 \$	3 456 342 \$
Autres subventions et contributions	1 253 164 \$	1 040 492 \$
Taxe scolaire	26 690 030 \$	27 320 306 \$
Droits de scolarité et frais de scolarisation	4 567 951 \$	3 570 527 \$
Ventes de biens et services	44 566 619 \$	38 372 129 \$
Revenus divers	4 386 013 \$	3 946 162 \$
Amortissement de la subvention d'investissement reportée	25 597 564 \$	21 332 624 \$
Total des revenus	569 994 803 \$	505 943 517 \$

Charges	Résultats 2025	Résultats 2024
Activités d'enseignement et de formation	260 724 379 \$	204 550 331 \$
Activités de soutien à l'enseignement et à la formation	150 296 620 \$	121 791 046 \$
Services d'appoint	61 730 568 \$	58 197 026 \$
Activités administratives	19 801 978 \$	18 299 571 \$
Activités relatives aux biens meubles et immeubles	63 484 487 \$	57 843 311 \$

Activités connexes	15 847 169 \$	44 274 096 \$
Charges liées à la variation de la provision pour avantages sociaux	1 520 141 \$	2 292 381 \$
Gain sur disposition d'immobilisations corporelles	(912 341) \$	(153 648) \$
Total des charges	572 493 001 \$	507 094 114 \$
Déficit de l'exercice	(2 498 198) \$	(1 150 597) \$

4.3 Gestion et contrôle des effectifs

Répartition de l'effectif en heures pour la période du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025.

Catégorie d'emploi	Heures travaillées (1)	Heures supplémentaires (2)	Total d'heures rémunérées (3) = (1) + (2)	Nombre d'employés pour la période visée
1. Personnel d'encadrement	352 401,42	0,00	352 401,42	232
2. Personnel professionnel	506 576,61	3 307,26	509 883,87	409
3. Personnel enseignant	3 671 398,05	27 976,56	3 699 374,61	4 273
4. Personnel de bureau, technicien et assimilé	3 036 047,45	25 742,22	3 061 789,66	3 335
5. Ouvriers, personnel d'entretien et de service	143 847,65	5 783,13	149 630,78	256
Total	7 710 271,18	62 809,17	7 773 080,34	8 505

Résumé du niveau de l'effectif du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025

En vertu de l'article 20 de la *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État*, chaque centre de services scolaire doit faire état de ses effectifs par catégorie d'emploi. La cible la plus récente fixée pour notre organisme couvre la période du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025 et était fixée à 7 139 646,96 heures. L'écart du *Total d'heures rémunérées* pour la période du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025 s'explique par la croissance de l'effectif scolaire et le réinvestissement en ressources supplémentaires affectées au service aux élèves et à la réalisation de notre plan d'engagement vers la réussite.

Cible établie par le ministre de l'Éducation (A) Source : Information transmise par le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) via CollecteInfo	7 139 646,96 heures
Total des heures rémunérées effectuées (B) Source : Information transmise par le MEQ via CollecteInfo	7 773 080,34 heures
Ampleur du dépassement, s'il y a lieu Calcul : (C) = (B) – (A)	633 433,38 heures
Respect du niveau de l'effectif Choix de réponse : Oui/Non (Si la réponse est « Non », le Centre de services scolaire doit informer des moyens qui ont été pris pour rectifier la situation)	Non. L'écart du <i>Total d'heures rémunérées pour la période du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025</i> s'explique par la croissance de l'effectif scolaire et le réinvestissement en ressources supplémentaires affectées au service aux élèves et à la réalisation de notre plan d'engagement vers la réussite.

Politique linguistique de l'État : le CSSPS préconise l'utilisation du français pour tout son personnel, à l'exception du personnel enseignant de langue seconde et tierce. Le nombre de postes pour lesquels la connaissance ou un niveau de connaissance d'une autre langue que le français est exigé s'élève à 152.

4.4 Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus

	Nombre de contrats	Montant du contrat (avant taxes)
Contrats de service avec une personne physique	0	0,00 \$
Contrats de service avec un contractant autre qu'une personne physique	112	6 712 227,56 \$
Total	112	6 712 227,56 \$

4.5 Ressources matérielles et informationnelles

4.5.1 Ressources matérielles

Exploitation de 81 bâtiments (410 000 m² de superficie) :

- 58 bâtiments - écoles primaires
- 9 bâtiments - écoles secondaires
- 4 bâtiments - centres de formation professionnelle
- 3 bâtiments - centre d'éducation des adultes
- 2 bâtiments - écoles spécialisées
- 2 bâtiments - centre administratif
- 1 service de garde
- 2 entrepôts
- 1 bâtiment (école primaire) présentement en conception
- 1 bâtiment (centre de formation professionnelle) en travaux de conversion

Maintien de l'actif immobilier

2023-2024 (Année précédente)		2024-2025 (Année de reddition de comptes)	
Solde non investi, ni engagé	Investissements réalisés	Sommes engagées	Sommes non investies, ni engagées
15 715 728 \$	23 402 604 \$	7 862 317 \$	30 498 359 \$

4.5.2 Ressources informationnelles

Plan numérique

Le Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries a complété son projet visant à bonifier l'accès aux appareils numériques pour les élèves. En effet, tous les élèves de la 5^e année du primaire à la 5^e secondaire disposent d'un appareil électronique portatif (ordinateur ou tablette) qui lui est prêté pour l'année. Cette initiative permet aux élèves et aux membres du personnel enseignant et d'intégrer plus facilement les outils technologiques dans les activités pédagogiques en classe. Une équipe de professionnelles et de professionnels accompagne cette transformation en soutenant le développement des compétences numériques des élèves et du personnel scolaire.

Dans les établissements, des enseignantes et enseignants nommés *leaders technopédagogues* jouent un rôle clé en accompagnant leurs collègues dans l'exploration et l'utilisation des outils numériques. Cette communauté de pratique offre un espace de formation, de partage et de collaboration et permet d'outiller les enseignantes et les enseignants dans le développement de la citoyenneté numérique des élèves.

Dans le cadre de ce projet, le Service de la transformation numérique et des ressources informationnelles (STNRI) a conçu et déployé une nouvelle session d'évaluation numérique sécurisée. Destinée aux élèves utilisant des outils d'aide technologique, cette solution respecte les exigences de la sanction des études du ministère de l'Éducation et permet de compléter les outils d'évaluation numérique disponibles au CSSPS. Elle est disponible tout au long de l'année scolaire et les membres du personnel enseignant peuvent réaliser des évaluations dans un environnement conforme, accessible et sécuritaire.

La transformation numérique des services administratifs et l'amélioration continue

Dans le cadre de la Stratégie de transformation numérique gouvernementale, le CSSPS a amorcé la planification de la transformation numérique de ses services administratifs. Ce chantier structurant, qui s'échelonnera sur plusieurs années, vise à accroître l'efficacité des services, à en améliorer l'accessibilité et à bonifier l'expérience des utilisateurs. Afin d'accompagner les membres du personnel administratif dans le développement de leurs compétences numériques, des formations ciblées ont été offertes. De plus, un site regroupant une variété de ressources a été mis en place pour faciliter la consultation et le soutien au quotidien. À ce jour, près de 96 % des établissements scolaires et des services administratifs ont complété la migration de leurs documents vers l'infonuagique, marquant une étape importante dans la modernisation des pratiques. Le CSSPS est ainsi en voie de respecter l'échéance fixée par le ministère de l'Éducation, soit le 31 décembre 2025, pour la transition complète vers les environnements numériques.

Dans le cadre de ses efforts continus d'amélioration, le CSSPS a entrepris une démarche d'identification de ses processus administratifs jugés critiques et essentiels. Ces processus sont principalement liés à la mission éducative, aux obligations légales ainsi qu'à la gestion des ressources humaines.

Au cours de la dernière année, plusieurs de ces processus ont été révisés, ce qui a permis le développement de plus de 11 projets intégrant des solutions numériques. Ces initiatives visent à optimiser la qualité des services administratifs et à renforcer l'efficacité des outils utilisés. Parmi les projets réalisés, on note notamment : le déploiement d'une session d'évaluation numérique, la mise en place d'un registre de consignation des plaintes, ainsi que le développement de connecteurs assurant la sécurité entre les bases de données et les applications.

Ces projets auront des retombées significatives sur la performance des services administratifs. Les travaux se poursuivront en 2025-2026 avec le lancement de nouveaux projets visant à soutenir la transformation numérique du CSSPS.

Dans le cadre de notre veille des technologies émergentes, nous avons offert des activités de sensibilisation à l'utilisation éthique et responsable de l'intelligence artificielle au personnel des établissements et des services. Des balises d'utilisation pédagogique et administrative ont d'ailleurs été partagées lors de ces formations.

La mise en place des mesures de sécurité informatique

Afin de respecter ses obligations légales, le Centre de services scolaire met en œuvre les correctifs identifiés à la suite des audits de conformité, notamment ceux réalisés par un fournisseur externe spécialisé en sécurité informatique. À ce jour, plusieurs actions concrètes ont été déployées visant à renforcer la sécurité de l'environnement numérique et à assurer une conformité continue aux exigences réglementaires. Les travaux se poursuivront en 2025-2026 afin de consolider les acquis et de poursuivre l'amélioration des pratiques.



Apprendre pour devenir